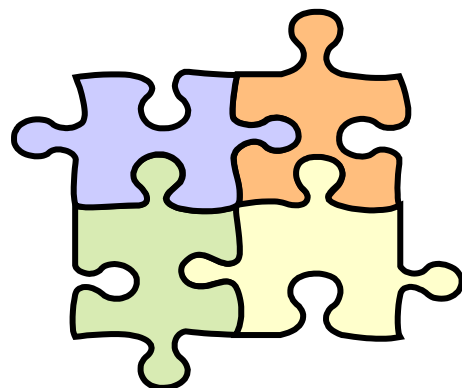


BULLETIN DES RÉGIONS

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Table des matières

- AGA du RSIQ : un rendez-vous à ne pas manquer : p. 2
- Plateforme du RSIQ : une 1^e en itinérance : p. 3
- IPAC : la mobilisation se poursuit : p. 3-4
- Soutien communautaire : le Cadre rejeté par le milieu : p. 5-6
- Accès-Logis : des avancées : p. 6
- Règlement sur l'aide sociale : pas d'avancée en vue : p. 7
- Capsules du Collectif de recherche sur l'itinérance : p. 8-9
- 17^e Nuit des sans-abri : p. 9
- Festival d'expression de la rue : un Manifeste pour la 10^e : p. 10-11
- Informations générales sur le RSIQ : p. 11



**La prochaine édition du Bulletin des régions
est prévue pour novembre 2006.**

**ENVOYEZ-NOUS VOS ARTICLES ou vos sujets d'articles
DÈS AUJOURD'HUI !**

**Parlez-nous de vos projets actuellement en réalisation
Faites-nous part de vos coups de gueule
Rapportez-nous l'actualité de votre région**

15 septembre 2006 : Venez assister à l'Assemblée générale annuelle du RSIQ !

Une occasion de rencontrer et d'échanger avec des acteurs en itinérance de toutes les régions

Notre assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 15 septembre 2006, à Drummondville. L'événement est ouvert à l'ensemble des groupes québécois en itinérance. **Nous souhaitons qu'un grand nombre de personnes soient présentes à l'AGA pour ouvrir les discussions autour de notre plan d'action et de nos activités.**

À l'ordre du jour

Outre l'adoption de notre rapport d'activités et de nos états financiers pour l'année 2005-2006, nous procéderons à l'élection du comité de coordination pour l'année à venir (les 9 délégués sont élus pour un an).

Nous discuterons ensemble et adopterons notre **plan d'action** pour l'année 2006-2007, en lien bien sûr avec notre plateforme politique. **Ce sera l'occasion pour chaque région de faire entendre ses propres réalités** et les dossiers dans lesquelles elle souhaite que le RSIQ s'engage de façon active. Nous discuterons aussi des stratégies par lesquelles le Réseau et ses membres entendent faire avancer la lutte à l'itinérance dans la prochaine année.

Enfin, au cours de l'AGA sera dévoilée la version éditée de notre **plateforme nationale de revendications**, ayant fait l'objet de consultations au printemps dernier.

Participation

1) Si votre groupe appartient à une concertation membre du RSIQ, votre concertation régionale peut désigner autant de délégués que désirés. Nos règlements généraux prévoient un certain nombre de délégués avec droit de vote en fonction du nombre d'organismes membres de chaque concertation (voir ci-dessous). D'autres participants peuvent contribuer aux débats sans toutefois avoir le droit de vote.

territoire	NB membres concertation	NB délégués avec droit de vote	Nb participants total
Montréal	70	6	Autant que désiré
Québec	25	4	
Longueuil	17	2	
Drummondville	6	2	
Sherbrooke	25	4	
Outaouais	27	4	
Saguenay	13	2	
Lanaudière	22	4	
Trois-Rivières	11	2	
Vaudreuil	6	2	
Granby	20	4	

2) Les membres hors concertation ont droit à un droit de vote (à part des membres associés qui sont invités à titre d'observateurs)

3) Si votre groupe ou concertation n'est pas membre en règle du RSIQ pour l'année 2005-2006, vous pouvez assister à notre AGA et participer aux discussions qui y auront lieu. Vous ne pourrez pas participer aux votes.

Vous retrouverez la liste des membres en règle à la dernière page de ce bulletin.

Pour plus d'informations et **pour vous inscrire** contactez-nous au (514) 528-6466 ou nathalie.rech@videotron.ca

Lancement de la plateforme du RSIQ : une première en itinérance

« **Pour une Politique en itinérance** », tel est le titre de la première plateforme nationale de revendications dont s'est doté le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

Celle-ci a fait l'objet de travaux de rédaction et de consultation qui se sont achevés avec la tenue d'une rencontre nationale de consultations les 21 et 2 avril 2006.

À la complexité du phénomène de l'itinérance, nous tentons d'apporter des solutions selon les 6 axes suivants : droit de cité, revenu décent, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la santé, et réseau d'aide et de solidarité.

La plateforme a fait l'objet d'une édition à un millier d'exemplaires. Elle sera disponible à partir du 15 septembre 2006. Un résumé sera également disponible en version PDF. Pour informations, consultez la section Politique des pages RSIQ du www.rapsim.org.



Photo : Marie-Claude Vézina (Action du 13/12/2005)

Bien sûr, la Politique sera cette année et les suivantes l'élément central de notre plan d'action. Elle fera l'objet d'activités de diffusion et de représentation au national et dans les régions.

IPAC : où en est-on à 6 mois du 31 mars 2007 ?

IPAC 2006-2007 : une prolongation avec quelques difficultés

La livraison de l'IPAC 2006-2007 ne va pas sans difficulté. Tout d'abord, tous les **projets en reconduction**, doivent faire l'objet d'une signature ministérielle au delà du 25 % de leur budget reconduit pour 2006-2007. Au début de l'été plusieurs projets ont été stoppés voire menacés de fermeture à cause des délais de signature, une situation qui a été réglée pour certains avec plusieurs semaines de retard et des employés mis à pied. On craint qu'une situation analogue se reproduise puisque beaucoup de projets arrivent au bout de leur avance de fonds (25 %) à la fin août ou en septembre. Quant aux **nouveaux projets** (immobilisation, amélioration, équipement, ressources humaines), ils devront aussi être signés par la ministre avant de pouvoir démarrer. Ceci risque de se faire avec un peu de retard, ce qui donnera moins de 6 mois aux groupes pour dépenser leur enveloppe et les obligera à revoir leurs prévisions budgétaires.

IPAC après 2007 : un silence inquiétant

Nos demandes de rencontre avec la ministre Diane Finley et son cabinet n'ont pour l'instant pas abouti, malgré une campagne de fax active (plus de 350 appuis à date) et des pressions répétées auprès de son collègue Lawrence Cannon, lieutenant de Harper pour le Québec.

Plusieurs fois interpellés par les partis d'opposition, les Conservateurs demeurent muets en Chambre quant à leurs intentions au sujet du renouvellement d'IPAC.

À l'heure actuelle, aucun indice ne nous permet de dire que les Conservateurs vont ou ne vont pas prolonger l'IPAC pour une ou plusieurs années, **l'heure est donc plus que jamais à la mobilisation.**

Journée d'actions le 12 septembre 2006

À 200 jours de la date d'échéance de l'IPAC (le 31 mars 2007), différentes actions seront menées au Québec et au Canada à l'initiative du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec. Elles auront pour but de demander une reconduction pour plusieurs années d'IPAC ainsi que la bonification de son budget. Cette mobilisation aura lieu à la veille d'une **consultation pan-canadienne** organisée par le fédéral sur l'avenir de leur intervention en itinérance; le moment est donc bien choisi pour faire entendre nos voix. Le RSIQ entend être présent à Ottawa le 13 septembre pour rapporter les résultats de la mobilisation du 12 directement à la Ministre.

L'année passée, à cette même date, nous mettions en demeure le premier Ministre de l'époque, Paul Martin, d'agir dans le dossier IPAC. C'est finalement deux mois plus tard, à la veille du déclenchement des élections, que nous obtenions un engagement, mais pour une seule année, ce qui nous oblige aujourd'hui à continuer nos pressions sur le gouvernement Harper. Le 12 septembre 2005, plus de 300 personnes s'étaient rassemblées à Montréal, Ottawa, Sherbrooke, Québec, Longueuil et Drummondville. Cette année, notre nombre devrait être encore plus important, avec la participation de davantage de régions au Québec et des alliés des autres provinces canadiennes qui se joignent à notre effort (à Toronto, Vancouver, Halifax, etc.). **Soyez parmi les centaines de manifestants !**

L'opposition s'active

Après une conférence de presse à la Chambre avec le Bloc le 8 juin, nous avons réussi à impliquer les Libéraux afin qu'ils défendent IPAC – programme qu'ils ont mis au monde. Le député libéral Marcel Proulx faisait le 6 juillet dernier une conférence de presse au CIPTO (groupe en toxicomanie) à Gatineau pour dénoncer les retards de mise en place de l'IPAC 2006-2007 et l'absence d'engagements quant à la poursuite au-delà de 2007. Le 27 juillet, Proulx émettait un communiqué de presse avec la nouvelle critique du PLC en matière de développement social, Bonnie Brown. Le NPD, bien que d'accord avec la poursuite du financement fédéral en itinérance, reste timide et se contente pour l'instant d'adresser des questions au gouvernement.

À la prochaine session parlementaire qui commence le 18 septembre, le critique du Bloc québécois en matière de logement et d'itinérance, Christian Ouellet, propose de déposer à Ottawa des pétitions en faveur de la poursuite d'IPAC, ce qui lui donnerait un temps de parole en Chambre sur IPAC. **Nous vous demandons donc d'y contribuer en réalisant des pétitions locales.** Plus M. Ouellet aura de pétitions, plus il y aura d'occasions où il pourra parler d'IPAC en Chambre. Les outils nécessaires sont sur le site Internet www.rapsim.org. **Chaque organisme en itinérance peut donc faire signer sa propre pétition par ses employés, usagers, voisins, partenaires, etc.**

Monter le ton cet automne

Nous poursuivrons la recherche d'appuis à l'extérieur du réseau de l'itinérance par le biais de notre **campagne de lettres** adressées à la ministre Finley. Relancez-là auprès de vos contacts ! Plusieurs **municipalités** ont déjà signifié leur appui à IPAC, et la vôtre ?

D'autres actions et campagnes seront menées cet automne afin d'obtenir un engagement pluriannuel des Conservateurs envers IPAC, et ce, sans attendre leur prochain budget (prévu pour février 2007). Une action devrait avoir lieu à Ottawa aux alentours du **12 octobre**. Détails à venir.

Les délais de mise en place de tels programmes sont généralement assez longs, mais l'expérience de l'an dernier nous a montré qu'une annonce à l'automne peut permettre de livrer les fonds dès le 1^{er} avril suivant. **Il n'est donc pas trop tard** pour obtenir un renouvellement et faire en sorte que soit évitée une rupture de services qui aurait des conséquences fâcheuses sur les personnes auxquelles nous venons en aide dans nos ressources. Nous devons tous nous engager dans cette mobilisation, et faire du bruit autour des enjeux liés à l'itinérance pour que les Conservateurs n'oublient pas qu'ils ont été élus pour servir l'ensemble de la population, incluant les plus démunis.

Cadre national sur le soutien communautaire en logement social :

Pas de réponse aux besoins... mais une menace à l'autonomie

Le **Cadre national sur le soutien communautaire en logement social** proposé par le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) représente une menace à l'autonomie des OSBL d'habitation en liant le soutien communautaire aux uniques objectifs de la santé et des services sociaux. Ce cadre ne prévoit aucun financement.

Après une élaboration en vase clos durant des années, ce cadre est sur le point d'être signé par le MSSS et la SHQ alors qu'aucune consultation large et formelle n'est prévue. Ce cadre représente des enjeux majeurs. Il accroît l'assujettissement de l'intervention en logement aux besoins du réseau de la santé.

Voilà pourquoi le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) ont rendu publique ce cadre au début juillet, en tenant une conférence de presse dans une maison de l'Accueil Bonneau, afin de soulever publiquement les enjeux liés à son éventuelle adoption.

Le RAPSIM et la FOHM ont manifesté leur opposition nette à ce cadre. Ils ont réitéré à cette occasion la nécessité de répondre aux besoins financiers des OSBL de logement social avec soutien communautaire en demandant la mise en place d'une enveloppe nationale dédiée de 12 millions \$.



Illustration : FOHM

En 10 jours, en pleine période des fêtes du Québec et du Canada, **plus d'une centaine de groupes concernés** ont appuyé la FOHM et le RAPSIM dans leur position. Il s'agit tant d'OSBL en logement et de groupes promouvant des projets de logements, que de regroupements nationaux importants, dont le FRAPRU, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale et la Fédération des associations de locataires de HLM du Québec. Ces groupes ont aussi demandé aux deux ministres responsables, Nathalie Normandeau pour la SHQ et Margaret Delisle pour le MSSS de **ne pas signer la proposition** de cadre mise sur la table.

Santé : Les OSBL apportent une réponse

La FOHM et le RAPSIM reconnaissent les besoins en santé et en services sociaux de certains locataires, mais ils soulignent que le soutien communautaire qu'ils ont développé dans leur milieu va au-delà des objectifs propres à la santé. À l'Accueil Bonneau, une intervenante anime la vie communautaire et accompagne les locataires, au besoin, dans leurs démarches, que ce soit en lien avec les services de santé ou non.

Cette approche communautaire et globale favorise la stabilité résidentielle et l'amélioration de la qualité de vie des locataires. **Il est inadmissible que le cadre prévoit d'intégrer le soutien communautaire aux plans cliniques des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), cela serait un recul pour les groupes d'action communautaire autonome.**

Alors que le MSSS s'est engagé dans un virage-milieu en annonçant des fermetures de lits en Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et en institutions psychiatriques, les groupes craignent qu'un tel cadre les oblige à changer leur mission initiale pour répondre aux besoins du MSSS.

En plus de créer une dangereuse confusion entre soutien communautaire et services de santé, le cadre ne prévoit aucun financement. Non seulement le cadre ne nomme aucun financement concret, ce que les groupes demandent depuis des décennies, mais le prêt d'une ressource par un CSSS ou la possibilité d'ajouter au coût du loyer le soutien communautaire pourraient être des options qualifiées de financement.

Les enjeux soulevés par l'adoption d'un tel cadre sont majeurs, aussi bien pour la consolidation du travail déjà accompli que pour le développement futur de logements sociaux qui pourrait être assujéti aux besoins uniques de la santé et des services sociaux. Voilà pourquoi le cadre ne doit pas être adopté.

Financement : un modèle existe

Sans avoir répondu à l'ensemble des besoins de financement du soutien communautaire en logement social, à Montréal, des réponses ont été apportées par la Régie régionale, maintenant l'Agence, de la Santé et des Services sociaux. En 2003, une enveloppe de 300 000 \$ a été mise en place pour appuyer le soutien communautaire de projets de logement social développé par les grands refuges. Puis en 2006, une enveloppe de 700 000 \$ a été engagée pour répondre aux besoins d'une vingtaine d'autres OSBL avec soutien communautaire oeuvrant auprès des démunis.

Géré régionalement par l'Agence, un million \$ est ainsi versé sur une base récurrente. Des travaux sont actuellement menés pour transférer une partie de ces subventions dans le PSOC des organismes concernés, reconnaissant ainsi que le soutien communautaire fait partie de la mission globale de ces organismes et mettant ce financement à l'abri des projets cliniques. Ce modèle de financement fonctionne, simplement. Il suffirait de le reprendre et d'y consacrer une enveloppe nationale pour que les besoins de financement des OSBL de logement social offrant du soutien communautaire soient répondus, tout en respectant leur autonomie.

Pierre Gaudreau, coordonnateur, RAPSIM
Pour plus d'informations sur le sujet voir le www.rapsim.org

Programme Accès-Logis : 1400 unités de plus

Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, a annoncé le 20 juillet 2006 la mise en chantier de 1 400 logements sociaux et communautaires supplémentaires, en vertu du programme AccèsLogis Québec. Ces unités de logement sont réparties sur l'ensemble du territoire québécois, dont 575 à Montréal, 134 à Québec, 125 en Montérégie et 100 dans l'Outaouais.

Avec ces 1 400 nouveaux logements, qui s'ajoutent aux 1 200 annoncés en mai dernier dans le Budget Audet, c'est 2 600 unités de logement qui seront construites dans le cadre d'AccèsLogis Québec.

Source : Gouvernement du Québec.

Règlement sur l'aide sociale : pas d'avancée en vue

En juin 2006, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, Michelle Courchesne, déposait un projet de règlement qui vient préciser la loi sur l'aide aux personnes et aux familles (aide sociale) adopté en 2005.

Le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec, formé entre autres du Collectif pour un Québec sans pauvreté et du Front commun des personnes assistées sociales, a produit un analyse détaillée sous forme de comparaison, entre le «Règlement sur le soutien du revenu» et le «Projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles».

Voici quelques constats du Front commun basés sur cette analyse. D'abord, le nouveau projet de règlement apporte bien peu de changements par rapport au Règlement sur le soutien du revenu actuellement en vigueur. Sur les 194 articles du projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, seulement 32 articles comportent des changements importants relativement à ceux du Règlement sur le soutien du revenu. Parmi ces articles, certains améliorent sensiblement les conditions de vie des personnes et des familles, tandis que d'autres ont des effets négatifs. Un certain nombre d'articles demandent plus d'information et d'analyse pour être en mesure d'en évaluer les impacts.

Pour ce qui est des éléments positifs, mentionnons une augmentation des avoirs permis aux personnes qui font une demande d'aide sociale ainsi que des bonifications spécifiques aux personnes et aux familles reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi (Programme solidarité sociale).

Les reculs suivants sont à déplorer : réduction de la couverture des soins dentaires; augmentation du temps minimum de garde requis pour qu'un enfant soit considéré à la charge d'un adulte (de 20 % à 40 %); non application des lois du travail aux programmes et mesures d'accompagnement social; inscription dans le règlement plutôt que la Loi de l'âge d'admissibilité (55 ans) pour l'allocation pour contrainte temporaire à l'emploi, etc.

Le projet de règlement confirme également que les personnes admises au Programme alternative jeunesse ou à un programme spécifique auront très peu de droits, car la plupart des règles de ces programmes seront déterminées par des normes administratives selon des ententes spécifiques... à la discrétion de la Ministre... Le nouveau régime d'aide sociale découlant de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles sera ainsi beaucoup plus complexe et beaucoup plus arbitraire que tout ce qui a été connu jusqu'à présent.

Le droit à l'aide sociale est complètement absent de ce règlement; la couverture des besoins essentiels ne faisant visiblement pas partie des intentions du gouvernement.

Le Front commun rappelle en conclusion de son analyse que la Ministre aurait pu profiter de l'opportunité du dépôt de nouveaux règlements pour appliquer l'indexation complète à l'ensemble des personnes assistées sociales, instaurer une véritable prestation minimale à défaut de la couverture des besoins essentiels, accorder la gratuité des médicaments et cesser de discriminer les familles dont l'enfant (les enfants) reçoit une pension alimentaire...

En somme, il s'agit d'un règlement cohérent avec la Loi mise en place par le gouvernement Charest, dont nous demandons le retrait en commission parlementaire il y a presque 2 ans. On ne peut que regretter qu'aucun effort ne soit fait pour utiliser ces lois et règlements pour faire avancer la lutte à la pauvreté. **Les graves lacunes de l'Aide sociale continueront malheureusement d'en faire un facteur d'itinérance.**

Pour consulter le mémoire du RSIQ sur la loi sur l'aide aux personnes et aux familles, visitez le www.rapsim.org à la page Mémoires de la section RSIQ.

Capsules d'information du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale

Le CRI a entrepris à l'hiver dernier une démarche pour dynamiser les liens entre les milieux de la recherche et de la pratique. Pour ce faire, une série d'entrevues a été effectuée auprès d'une dizaine de chercheurs et chercheuses membres du CRI dans le but de recueillir leurs impressions sur les besoins et défis de la recherche en matière d'itinérance. Chaque bulletin présentera le résumé de deux entrevues afin d'amorcer un dialogue entre les chercheurs, chercheuses et les intervenants et intervenantes.

Propos recueillis auprès d'Yves Lecomte, professeur TÉLUQ

Besoins et défis de la recherche en matière d'itinérance

Deux thématiques essentielles sont présentement négligées par les recherches en itinérance : premièrement, la relation entre la santé mentale et l'itinérance et deuxièmement, l'évaluation des services.

Les statistiques montrent qu'environ 30% des personnes itinérantes ont un problème de santé mentale. Cependant, il existe peu de recherches qui documentent ce phénomène alors qu'il suscite de nombreuses questions. Nous bénéficions de peu de connaissances sur le lien entre l'itinérance et la santé mentale. Est-ce que l'itinérance entraîne le développement de nouvelles pathologies ? Est-ce plutôt le fait de souffrir de troubles mentaux qui amène graduellement les personnes à vivre l'itinérance ? Sur le plan de l'intervention, des connaissances plus approfondies à ce sujet nous permettraient d'adapter nos approches et interventions à la spécificité des personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Concernant l'évaluation des services, on sait qu'un vaste réseau de ressources existe pour soutenir les personnes itinérantes. Néanmoins, les recherches ne nous éclairent pas sur les effets de ce réseau de ressources. D'autres questions mériteraient d'être soulevées. Les services ont-ils un impact sur la qualité de vie des personnes ? Est-ce que ces services sont une béquille venant pallier au manque de services offerts par le réseau public ?

Choisir de meilleures méthodologies de recherche

Outre les thématiques à privilégier par les chercheurs, Lecomte croit également que certaines méthodologies de recherche sont plus adaptées que d'autres pour l'étude de l'itinérance. La recherche en itinérance demande à ce que l'on intègre, dans toutes les étapes de la recherche, les milieux de la pratique. L'objectif est double. D'une part, la proximité du chercheur avec les milieux de la pratique lui permet d'être plus sensible aux préoccupations du terrain, augmentant ainsi l'utilité des recherches pour la pratique. D'autre part, l'utilisation de méthodologies participatives permet d'augmenter la validité scientifique de la recherche.

Deux recommandations au CRI

Première recommandation : le CRI doit maintenant s'engager dans un débat sur la finalité recherchée à la problématique de l'itinérance pour être en mesure de produire un discours cohérent. Quel objectif souhaite-t-on atteindre par l'intervention auprès des personnes sans-abri : permettre la sortie de l'itinérance ou améliorer leur qualité de vie ?

Deuxième recommandation : développer davantage la recherche clinique. Ce type de recherche négligé au CRI permettrait l'élaboration de modèles et de programmes d'intervention spécifiques à la population itinérante. Il s'agit de se servir de la richesse des connaissances et des expériences du milieu de la pratique afin d'en dégager des modèles d'intervention cohérents.

Propos recueillis auprès de Paul Carle, professeur au Département de communication sociale et publique de l'UQAM

Constat quant à l'évolution du phénomène de l'itinérance

Paul Carle constate que depuis quelques années, le phénomène de l'itinérance est en pleine croissance en région. Évidemment, l'itinérance ne se traduira pas de la même manière en zone rurale qu'en zone urbaine. En région, le phénomène est beaucoup moins visible qu'à Montréal de sorte qu'il est moins fréquent d'apercevoir des personnes occuper l'espace public pour mendier ou pour dormir. Puisque peu de personnes correspondent à l'image typique de la personne itinérante, nous avons tendance à croire que le phénomène n'existe pas. Ceci a des conséquences importantes sur le plan de la pratique : peu de ressources sont allouées en région pour répondre aux besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Les rôles que doit se donner la recherche en matière d'itinérance

L'une des fonctions essentielles de la recherche sociale est directement liée au constat précédent : elle doit être en mesure d'éclairer des phénomènes qui, à première vue, ne semblent pas exister. Outre cette fonction, la recherche doit également être utile pour les communautés étudiées. Le chercheur ou la chercheuse doit ainsi s'engager formellement à ce que les savoirs dégagés de ses recherches retournent vers les communautés. En ce sens, les activités de transfert des connaissances aux acteurs de la communauté sont essentielles. Il peut s'agir de publications dans des bulletins à caractère non scientifique destinées à la communauté locale ou encore de l'organisation de conférences de presse pour sensibiliser le public aux constats dégagés.

Besoins et défis de la recherche en matière d'itinérance

Selon Paul Carle, l'étude des particularités du phénomène de l'itinérance en région est importante. La recension des écrits nous permet de constater que très peu de chercheurs se sont intéressés à cette problématique sous cet angle au Québec. Les statistiques montrent qu'environ 70% des personnes itinérantes sur le territoire de Montréal n'en sont pas originaires. De ce nombre, environ 35% proviennent d'autres régions du Québec. D'autres statistiques montrent que seulement 50% des personnes ayant fait une demande d'hébergement dans les Laurentides a pu bénéficier d'un lit de dépannage dans la région. Les autres ont été envoyées dans un refuge sur l'île de Montréal. Ces constats soulèvent plusieurs questions. Comment le phénomène de l'itinérance est-il vécu en région ? Quelle est notre responsabilité collective envers les personnes sans-abri ? Est-ce que le manque de ressources oblige à déplacer les populations itinérantes vers Montréal ?

Autre besoin : documenter les pratiques, notamment celles permettant aux personnes de sortir de l'itinérance. Longtemps marquée par l'approche caritative, l'intervention auprès des personnes itinérantes s'est renouvelée au cours des dernières décennies. De nouveaux modèles d'intervention novateurs sont expérimentés au sein de certaines ressources et semblent livrer des résultats intéressants. Pensons notamment à l'intervention développée au Centre le Havre qui vise à créer des portes de sortie à l'urgence sociale par le biais de l'emploi et du logement. L'étude de ces expériences d'intervention pourrait nous apprendre des notions importantes sur les processus de réinsertion sociale.

Enfin, d'autres expériences d'intervention ont cours dans certaines provinces canadiennes ainsi que dans quelques villes américaines. Le réseautage entre chercheurs et intervenants d'ici et d'ailleurs pourraient dynamiser les réflexions et ainsi améliorer nos pratiques.

20 octobre 2006 : 17e Nuit des sans-abri

Cette année, pour la 17^e édition, il y aura 17 nuits pour 17 sites (Longueuil, Ste-Hyacinthe, Victoriaville, Valleyfield, Granby, Montréal, Québec, Drummondville, Trois-Rivières, Terrebonne, Amos, Laval, Sherbrooke, Joliette, Saguenay, Gatineau, Rimouski). Cet événement de sensibilisation se tient depuis 1989 et démontre de la solidarité envers les personnes (jeunes et moins jeunes) qui sont sans abri et qui vivent dans des conditions précaires. Consultez le : <http://www.nuitdessansabri.ca/>

Un festival pour les jeunes de la rue au centre-ville de Montréal : « FER sa place »



Le Collectif d'intervention par les pairs regroupe d'ex-jeunes de la rue qui interviennent auprès de leurs pairs au centre-ville de Montréal. Chaque pair est jumelé à un organisme parrain pour lequel il ou elle fait un travail général d'accompagnement et de suivi (écoute active, référence, prévention en toxicomanie et en ITSS, etc.). Parmi ces ressources, on retrouve Plein Milieu, Dans la rue, Stella, le Centre Dollard-Cormier, le CSSS Jeanne-Mance et CACTUS Montréal.

Le Collectif est depuis 10 ans l'instigateur du Festival d'Expression de la Rue, qui est devenu un événement incontournable auprès des jeunes marginaux. Cette 10^e édition a eu lieu les 22, 23 et 24 août au centre-ville de Montréal sur la rue St-Denis sous le thème : « FER sa place ».

Les activités à l'honneur cette année ont été autant d'ordre artistique que sociopolitique sur des sujets qui touchent directement les jeunes marginaux (informations communautaires et de prévention, projection de courts

métrages, spectacles hip-hop, reggae et punk, cirque, graffitis, etc.).

Le Festival d'Expression de la Rue a été cette année encore le seul festival d'été extérieur montréalais qui peut se vanter de ne pas avoir expulsé les jeunes de la rue de son périmètre...

De nombreux organismes ont collaboré à ce festival, de même que Vidéo Paradiso et Homless Nation présents sur le site. Une clinique juridique s'est tenue, de même que d'autres activités de prévention et d'information sur les drogues, les ITSS, etc.

Le Collectif revendique la réappropriation de l'espace public par les jeunes de la rue et leurs droits de citoyenneté. D'ailleurs cette année, le Festival a été l'occasion de lancer un manifeste inspiré du Réseau juridique canadien VIH-SIDA et de la Plateforme de revendications du RSIQ.

Manifeste des jeunes de la rue

Nous Sommes :

- Nous sommes parmi les groupes les plus dénigrés de la société. Simplement parce que nous vivons en marge de la société. Il arrive souvent que les gens et les gouvernements nous privent de nos droits et de notre dignité.
- Nous sommes étiquetés comme les «junkies», les «squeegees», les «marginaux» ou les «anarchistes» dans les médias populaires et même par certaines personnes chargées de nos soins.
- Nous sommes régulièrement exclus des décisions qui affectent nos vies et celles de nos pairs.
- Nous sommes pourtant vos familles, vos voisins, vos amis, vos chums et vos blondes.

Aujourd'hui nous demandons de pouvoir dire notre mot. Nous avons le droit d'être respecté comme des citoyens à part entière avec les responsabilités et les droits que cela comporte.

- Nous avons le droit d'être impliqués dans les activités et les décisions qui affectent notre santé, notre bien-être et notre mode de vie.
- Avec notre expertise et nos expériences uniques, nous avons un rôle vital à jouer dans la définition des politiques qui nous concernent, en matière de santé, de questions sociales, juridiques et de recherche.

Nous voulons :

- Le respect de nos droits, notamment notre droit à aller chercher un revenu de survie. En ce sens, nous voulons une dépenalisation des pratiques de sollicitation dans l'espace public telles que la quête, le squeegee et le travail du sexe.
- Que soit aménagé l'espace public afin de permettre à tous d'y avoir accès et de l'occuper, dans une optique de cohabitation.
- Éliminer les pratiques de répression, d'intimidation et de discrimination; comme les contraventions abusives, l'imposition de quadrilatères visant à nous déplacer ou nous exclure.
- S'assurer que l'on puisse exercer nos droits de citoyenneté comme la participation aux consultations publiques.
- Nous voulons que le gouvernement soutienne mieux les organismes qui travaillent avec nous et que soit favorisée notre implication dans le fonctionnement de ces organismes.

Pour plus d'informations :

Johanne Tessier, coordonnatrice, Collectif des Pairs-Aidants

(514) 847-8637

Liste des membres du RSIQ (2005-2006)

Tables ou regroupements régionaux en itinérance :

- | | |
|--|------------|
| • Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) | 70 membres |
| • Table Action Prévention Itinérance de Lanaudière (T.A.P.I.L.) | 25 membres |
| • Table de concertation des sans domicile fixe de Longueuil | 17 membres |
| • Table itinérance de Vaudreuil-Soulanges | 6 membres |
| • Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) | 25 membres |
| • Table itinérance de Saguenay | 13 membres |
| • Table de concertation sur l'itinérance de Sherbrooke | 25 membres |
| • Comité de lutte contre l'itinérance en Outaouais urbain | 27 membres |
| • Groupe Action Pauvreté Yamaska (Granby) | 20 membres |
| • Table de concertation sur l'itinérance de Drummondville | 6 membres |
| • Comité directeur de Trois-Rivières | 11 membres |

Au Bercaïl de St-Georges (Beauce)

Le Répit du Passant (Rimouski)

Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) (*Membre associé*)

Informations générales

Comment joindre le RSIQ ?

adresse postale :

CP 60140

5101, rue Saint-Denis

Montréal (QC)

H2J 4E1

Coordonnatrice : **Nathalie Rech**

Téléphone : (514) 528-6466

Courriel : nathalie.rech@videotron.ca

Fax : (514) 879-1948

Président : **Pierre Gaudreau**

Téléphone : (514) 879-1949

Courriel : pierre.gaudreau@qc.aira.com

Une foule d'informations sur votre Réseau

Accessibles sur Internet au www.rapsim.org dans la section consacrée au RSIQ